

# L'AIDE AUX ENFANTS EN DIFFICULTE

LES CLASSES SPECIALES

Nombre d'enfants défavorisés exigent des aides personnalisées de telle manière que les responsables de l'enseignement se sont vus acculés à créer à leur intention des classes spéciales.

La première classe de ce genre vit le jour en septembre 1946 à Pfaffenthal où une demi-douzaine d'enfants particulièrement éprouvés par les troubles de l'après-guerre furent réunis dans un groupe confié au dernier instituteur nommé. La première chose à faire en face de ces enfants sujets à un absentéisme chronique était de créer une école attrayante. Pendant les premières semaines, les efforts furent plus éducatifs que didactiques. L'oral avait le pas sur l'écrit. La mise en place d'un équipement confortable et la décoration de la salle se faisaient avec les enfants. Peu à peu seulement les disciplines scolaires firent leur apparition.

L'expérience ayant porté des fruits, une deuxième classe fut créée en 1947. Ces groupements de 7 à 8 élèves, garçons et filles encore séparés, furent appelés „classes spéciales”. En 1948, huit de ces classes fonctionnaient dans les trois quartiers de la ville basse. Par la suite, la formule s'étend sur tout le territoire de la ville.

Quelques principes de base devaient être respectés. Pour éviter la ségrégation, la classe dite spéciale devait rester maintenue au milieu des autres classes.

La prise en charge d'un élève ne devait, si possible, qu'être temporaire. Elle était entourée d'un ensemble de précautions à observer par l'équipe qui décidait du transfert. Celle-ci compre-



nait l'instituteur, l'inspecteur d'école, le médecin scolaire et l'assistante sociale du service médical, cette dernière devant maintenir et resserrer les liens entre l'école et la famille de l'enfant. Cette équipe fut plus tard élargie et devint la commission médico-psycho-pédagogique.

L'enseignement devait être adapté aux possibilités de l'enfant. L'assimilation des matières se faisait pas à pas, la progression étant adaptée au rythme de l'enfant, donc soutenue par des méthodes fortement individualisées.

Pour maîtriser cette tâche inaccoutumée, les enseignants s'étaient groupés dans un centre d'études. Grâce à l'appui surtout des municipalités, ils pouvaient faire bénéficier leurs élèves des retombées d'une formation en pédagogie curative. Plus tard, l'éducation des enfants inadaptés fut l'objet d'une initiation intégrée au programme de l'Institut pédagogique.

Selon les besoins et les possibilités, il y aurait des classes spéciales pour les enfants n'ayant pas encore atteint la maturité requise pour la scolarisation primaire (classes d'attente), pour les enfants en retard de programme, pour les enfants immigrés (classes d'accueil, aujourd'hui classes francophones), pour les enfants mentalement ou cérébralement handicapés (classes HMC), pour les enfants de la dernière année d'études qui pour diverses raisons (p. ex. scolarité fortement perturbée) ne peuvent encore aborder le programme des classes complémentaires (classes de fin d'études).

La réintégration des élèves de ces classes dans le courant régulier de nos écoles s'avéra de plus en plus difficile, notamment sous les contraintes de l'afflux massif d'enfants immigrés.

Pour assurer dans la mesure du possible le maintien de tous les enfants dans les classes normales, on commença à organiser des cours pour enfants ayant des difficultés dans l'apprentissage correct de la lecture. La rééducation des enfants dyslexiques se fait aujourd'hui dans le cadre du centre de dyslexie intégré au service médico-psycho-pédagogique.

A l'heure actuelle, au niveau des six premières années d'études, quinze classes spéciales, réparties sur onze ressorts scolaires, reçoivent les élèves qui, en raison de leurs particularités physiques ou mentales, ne peuvent suivre l'enseignement normal. Ces enfants proviennent en partie des communes limitrophes de la ville.

La zone névralgique se situe au niveau des septième, huitième et neuvième années d'études. Non seulement les retards s'accumulent à l'issue d'une course contre la montre, souvent désespérée, à travers les classes de l'enseignement primaire, mais encore le jeune adolescent ressent-il plus vivement à cet âge son déclassement, son impuissance devant les nouvelles exigences au moment où il s'agit de s'insérer dans l'enseignement secondaire ou dans une profession.

Tout le monde presque reconnaît la nécessité de réformer cette étape intermédiaire. Il existe même une loi, votée en 1979, créant la base d'un enseignement différencié, comprenant une observation et une orientation permanentes et des cours d'appui, qui devrait permettre à tous les jeunes de ce groupe d'âge d'avoir accès aux formations et aux apprentissages répondant à leurs aspirations et à leurs capacités.

Espérons que, pour le bien de nos enfants, se réalisera toujours plus concrètement et à tous les niveaux un enseignement sur mesure pour tous.

René Grégorius

